

## RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 22 septembre 2020)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 28 JUILLET 2020, À 18 H 30, SOUS LA TECHNOLOGIE VISIOCONFÉRENCE ZOOM.

---

### Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;  
Claude Corbeil, préfet suppléant, Ville de Saint-Hyacinthe;  
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;  
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;  
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

### Est absent :

Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;

### Sont également présents :

Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport;  
Magali Loisel, avocate et greffière.

---

## ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 16 juin 2020 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes payés numéro 01-07 (Administration générale), Partie 1, au 24 juillet 2020 – Dépôt;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 02-07 (Administration et évaluation), Partie 2, au 24 juillet 2020 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 03-07 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 24 juillet 2020 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 04-07 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 24 juillet 2020 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 07-07 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, au 24 juillet 2020 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 08-07 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 24 juillet 2020 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 09-07 (Prévention incendie), Partie 9, au 24 juillet 2020 – Dépôt;
- 4-8 Bordereau des comptes payés numéro 11-07 (Service juridique), Partie 11, au 24 juillet 2020 – Dépôt;

## 5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 20-389 – PPCMOI (lot 6 119 424) – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Analyse d'opportunité – Règlement numéro 599 – Ville de Saint-Hyacinthe;

## 6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Rapport trimestriel des fonds FLI-FLS du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020 – Recommandation;
- 6-2 Demande de subvention – Perspective Microbrasserie inc. – Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) – Approbation;
- 6-3 Réception des fêtes – Mandats et lieu;
- 6-4 Forum-2020 – Soirée d'accueil des nouveaux arrivants – 18<sup>e</sup> édition – 21 octobre 2020 – Demande de commandite – Autorisation;
- 6-5 Réseau des télécommunications d'urgence – Étude de faisabilité d'un système de répartition par pagette régionale – Recommandation;
- 6-6 Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe – 27<sup>e</sup> édition du tournoi de golf annuel – Inscription – Autorisation;
- 6-7 Cours d'eau Rivière Delorme, branches 20, 21 et 22 – Municipalités de Saint-Dominique et de Saint-Liboire (12/6970/219) – 04811-15944 (001/2020) – Réception provisoire des travaux – Autorisation;
- 7- Clôture de la séance.

---

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 40.

### Point 1- ORDRE DU JOUR – ADOPTION

CA 20-07-74

CONSIDÉRANT que conformément au 10<sup>e</sup> alinéa de l'*Arrêté numéro 2020-004* de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 17 mars 2020 et adopté en vertu des articles 118 et 123 de la *Loi sur la santé publique* (chapitre S-2.2) concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ordonné par le *Décret numéro 177-2020* daté du 13 mars 2020 et prolongé par les *Décrets numéros 222-2020* du 20 mars 2020, *388-2020* du 29 mars 2020, *418-2020* du 7 avril 2020, *460-2020* du 15 avril 2020, *478-2020* du 22 avril 2020, *483-2020* du 29 avril 2020, *501-2020* du 6 mai 2020, *509-2020* du 13 mai 2020, *531-2020* du 20 mai 2020, *544-2020* du 27 mai 2020, *572-2020* du 3 juin 2020, *593-2020* du 10 juin 2020, *630-2020* du 17 juin 2020, *667-2020* du 23 juin 2020, *690-2020* du 30 juin 2020, *717-2020* du 8 juillet 2020, *807-2020* du 15 juillet 2020 et *811-2020* du 22 juillet 2020, les membres du comité administratif tiennent la présente séance par visioconférence.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2020 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

---

CA 20-07-75

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 16 juin 2020 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Afin de s'assurer que les mesures de distanciation physique adoptées par le gouvernement du Québec, les séances du comité administratif se tenant à huis clos, la période de questions se fait par courriel transmis avant midi la journée de la tenue de la séance du comité administratif et répondues pendant la période de questions.

À midi, le 28 juillet 2020, aucune question n'avait été reçue.

**4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-07 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 24 JUILLET 2020 – DÉPÔT**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-07 (Administration générale), Partie 1, au 24 juillet 2020, au montant de 98 250 \$ et 562 304,15 \$ pour le FLI/FLS, tel que soumis.

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-07 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 24 JUILLET 2020 – DÉPÔT**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-07 (Administration et évaluation), Partie 2, au 24 juillet 2020, au montant de 194 225,41 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-07 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 24 JUILLET 2020 – DÉPÔT**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-07 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 24 juillet 2020, au montant de 13 470,66 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-07 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 24 JUILLET 2020 – DÉPÔT**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-07 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 24 juillet 2020, au montant de 153 018,39 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 07-07 (VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES), PARTIE 7, AU 24 JUILLET 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 07-07 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, au 24 juillet 2020, au montant de 111,96 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-07 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 24 JUILLET 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-07 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 24 juillet 2020, au montant de 16 516,25 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-07 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 24 JUILLET 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-07 (Prévention incendie), Partie 9, au 24 juillet 2020, au montant de 42 652,05 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 11-07 (SERVICE JURIDIQUE), PARTIE 11, AU 24 JUILLET 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 11-07 (Service juridique), Partie 11, daté au 24 juillet 2020, au montant de 20,10 \$, tel que soumis.

**5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÉOLUTION NUMÉRO 20-389 – PPCMOI (LOT 6 119 424) – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 20-07-76

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2020, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 20-389 intitulée *Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier (PPCMOI) pour la propriété située au 7315 Laframboise*;

CONSIDÉRANT que cette résolution accorde l'émission d'un permis pour la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 46 logements au 7315, boulevard Laframboise, à Saint-Hyacinthe et reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 13 mai 2020 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 20 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 46 logements sur le lot 6 119 424, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, situé au 7315, boulevard Laframboise, à Saint-Hyacinthe, constatée par la résolution numéro 20-389, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe tenue le 6 juillet 2020 et intitulée *Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier (PPCMOI) pour la propriété située au 7315, Laframboise* est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – ANALYSE D'OPPORTUNITÉ –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 599 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

---

CA 20-07-77

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020, par le biais de sa résolution numéro 20-313, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 599 autorisant des travaux de prolongement de l'avenue José-Maria-Rosell, de l'existant vers le sud et un emprunt de 2 000 000 \$*;

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt a été soumis à la MRC des Maskoutains et a fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 29 juin 2020 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 15 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le projet financé par le règlement d'emprunt numéro 599 intitulé *Règlement numéro 599 autorisant des travaux de prolongement de l'avenue José-Maria-Rosell, de l'existant vers le sud et un emprunt de 2 000 000 \$* est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

**6 - ADMINISTRATION**

Point 6-1 **RAPPORT TRIMESTRIEL DES FONDS FLI-FLS DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU  
30 JUIN 2020 – RECOMMANDATION**

---

CA 20-07-78

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 16-02-31 adoptée le 22 février 2016 où il était prévu qu'un état des fonds FLI-FLS soit déposé quatre fois par année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le comité administratif de l'état des fonds FLI-FLS pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au financement daté du 16 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE PRENDRE ACTE du rapport relatif aux fonds FLI-FLS pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020, tel que soumis; et

DE DÉPOSER, lors de la prochaine séance du conseil de la MRC des Maskoutains, ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **DEMANDE DE SUBVENTION – PERSPECTIVE MICROBRASSERIE INC. – MESURE D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISE (MADE) – APPROBATION**

---

CA 20-07-79

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'entreprise *Perspective Microbrasserie inc.*, (NEQ : 1173737926) soumise au comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) afin de soutenir l'entreprise dans son démarrage;

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention cadre spécifiquement avec les paramètres de la *Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE)*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) formulée lors de la réunion tenue par visioconférence le 14 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au développement entrepreneurial et mentorat daté du 15 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ACCORDER une mesure d'aide au montant de 8 000 \$ à l'entreprise *Perspective Microbrasserie inc.* (NEQ : 1173737926), par l'entremise de la *Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE)* afin de soutenir l'entreprise dans son démarrage; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer tous les documents requis pour l'octroi de cette mesure d'aide; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **RÉCEPTION DES FÊTES – MANDATS ET LIEU**

CA 20-07-80

CONSIDÉRANT que la soirée des Fêtes de la MRC des Maskoutains devrait avoir lieu le samedi 9 janvier 2021, à La Présentation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser la soirée des Fêtes de la MRC des Maskoutains qui aura lieu le samedi 9 janvier 2021, à la municipalité de La Présentation; et

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document nécessaire pour donner application à la présente résolution; et

Les montants à être utilisés pour cet événement devront être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **FORUM-2020 – SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS –  
18<sup>E</sup> ÉDITION – 21 OCTOBRE 2020 – DEMANDE DE COMMANDITE –  
AUTORISATION**

---

CA 20-07-81

CONSIDÉRANT les mandats confiés à Forum-2020 en matière d'immigration;

CONSIDÉRANT que Forum-2020 organise annuellement un événement régional intitulé *Soirée d'accueil des nouveaux arrivants* qui aura lieu le 21 octobre 2020 au Centre des arts Juliette-Lassonde;

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la part de la directrice générale de Forum-2020, datée du 21 juillet 2020, dans le cadre de la tenue de la 18<sup>e</sup> édition de la *Soirée d'accueil des nouveaux arrivants*;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que la MRC des Maskoutains participe à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sous proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE CONFIRMER la participation de la MRC des Maskoutains, à titre de commanditaire, pour la 18<sup>e</sup> édition de l'événement régional intitulé *Soirée d'accueil des nouveaux arrivants* qui aura lieu le 21 octobre 2020, au Centre des arts Juliette-Lassonde; et

D'AUTORISER une contribution financière au montant de 3 000 \$ à cet événement régional; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5 **RÉSEAU DES TÉLÉCOMMUNICATIONS D'URGENCE – ÉTUDE DE  
FAISABILITÉ D'UN SYSTÈME DE RÉPARTITION PAR PAGETTE  
RÉGIONALE – RECOMMANDATION**

---

CA 20-07-82

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-11-310, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance tenue le 27 novembre 2019, autorisant le coordonnateur en sécurité incendie et civile à réaliser une analyse de faisabilité et des coûts associés à la création d'un réseau régional de répartition par pagette pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 2007-MDM-0501 reçue le 22 juillet 2020 de la part d'*Origin s.e.n.c.* (NEQ : 3369360113);

CONSIDÉRANT le rapport administratif du coordonnateur en sécurité incendie et civile daté du 21 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, sous proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'octroi d'un mandat au montant maximum de 8 000 \$, avant les taxes applicables, à *Origin s.e.n.c.* (NEQ : 3369360113), tel qu'il appert à la soumission numéro 2007-MDM-0501, datée du 22 juillet 2020; et

D'AFFECTER une somme de 8 399 \$ provenant du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-726-00 (Biens durables) au poste budgétaire numéro 1-02-220-00-419-01 (Autres services professionnels externes) afin de pouvoir financer cette dépense; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **CHAMBRE DE COMMERCE DE LA GRANDE RÉGION DE SAINT-HYACINTHE – 27<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF ANNUEL – INSCRIPTION – AUTORISATION**

---

CA 20-07-83

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 27<sup>e</sup> édition du tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe qui aura lieu le 10 septembre 2020 au club de golf de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que la MRC des Maskoutains participe à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sous proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PARTICIPER au tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe qui aura lieu le 10 septembre 2020 au club de golf de Saint-Hyacinthe; et

DE PROCÉDER à l'inscription d'un maximum de quatre participants au coût de 150 \$ par participant; et

Les montants ci-devant mentionnés devront être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **COURS D'EAU RIVIÈRE DELORME, BRANCHES 20, 21 ET 22 – MUNICIPALITÉS DE SAINT-DOMINIQUE ET DE SAINT-LIBOIRE (12/6970/219) – 04811-15944 (001/2020) – RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX – AUTORISATION**

---

CA 20-07-84

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a octroyé à *Huard Excavation inc.* (NEQ : 1143071232), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat 04811-15944 (001/2020) relatif à l'exécution de travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Delorme, branches 20, 21, et 22 (12/6970/219), situé dans les municipalités de Saint-Dominique et de Saint-Liboire, sur la base d'un contrat à prix unitaire établi au montant de 222 920,92 \$, taxes incluses, par sa résolution numéro 20-02-50;

CONSIDÉRANT le certificat de réception provisoire des ouvrages - Travaux d'entretien de cours d'eau, daté du 21 juillet 2020, approuvé par monsieur Matteo Giusti, directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projets aux cours d'eau daté du 21 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion du 21 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux effectués par *Huard Excavation inc.* (NEQ : 1143071232), dans le cadre du contrat 04811-15944 (001/2020), relativement au cours d'eau Rivière Delorme, branches 20, 21, et 22 (12/6970/219), situé dans les municipalités de Saint-Dominique et de Saint-Liboire, conformément au certificat de réception provisoire des ouvrages - Travaux d'entretien de cours d'eau, datés du 21 juillet 2020, approuvé par monsieur Matteo Giusti, directeur des services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 20-07-85

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la rencontre à 18 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

---

Francine Morin, préfet

---

M<sup>e</sup> Magali Loisel, avocate et greffière